

Club « Éco-école » : c'est reparti

Le club « Éco-école Sciences Nature Environnement » a repris du service samedi dernier. Sous la houlette de Jérôme Oster, professeur de SVT, il rassemble des élèves volontaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}.



Les 14 élèves des quatre niveaux du collège présents samedi dernier ont un point commun : leur intérêt pour les questions écologiques. Et ils sont motivés car ils ont choisi de consacrer une partie de leurs samedis matins (9h30-11h) aux activités de ce club.

M. Oster les a réunis pour faire le point sur les actions conduites l'année dernière (participation au forum sur la gestion des déchets à l'Université et au CCAC-Mavuna, sortie à Iconi et à la mangrove de Moroni, travail sur la biodiversité...) et sur les pistes de travail pour cette année. Et ce ne sont pas les idées qui manquent : nouvelles fiches

d'identité « animaux » et « végétaux » à publier sur le site « Biodiversité des Comores » ; inventaire des êtres vivants à l'EFHM, partenariat avec des associations, l'université, le CNDRS ; sorties sur le terrain ; exposés et dossiers sur l'agriculture, la pollution de l'eau, la gestion des déchets ; réalisation d'un potager à l'École ; etc.

Les différentes productions alimenteront régulièrement la participation de l'École à « L'Année de la Science ». ■

Les parents d'élèves élisent leurs représentants au conseil d'école et au conseil d'établissement

À la suite des personnels et des élèves qui ont voté hier, les parents d'élèves ont été conviés aujourd'hui à élire leurs représentants aux deux conseils.



Pour le conseil d'école, il y a 10 sièges à pourvoir. Les parents n'ont présenté qu'une seule liste de 11 noms, ce qui ne laisse aucun doute pour l'issue du scrutin. Il y aura donc 10 représentants titulaires et un seul suppléant. À noter que la liste des candidats est très majoritairement féminine (82%).

Pour le conseil d'établissement, 3 sièges sont à pourvoir. Là aussi, une seule liste de candidats, qui regroupe 5 personnes. Cette liste sera élue sachant que les trois premiers seront titulaires et les deux suivants, suppléants.

À l'inverse du conseil d'école, les candidats masculins sont majoritaires (4 sur 5).

L'horaire d'ouverture du bureau de vote a été calé sur les heures d'entrée et de sortie des élèves, ce qui a permis aux parents d'aller voter en déposant leurs enfants à l'école ou en allant les reprendre. ■